M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 35, au montant de \$3,042,000 du ministère de la Défense nationale, pour la Construction de défense (1951) Limitée—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1, au montant de \$7,758,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'administration—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 5, au montant de \$4,698,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'usage non médical des drogues—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 10, au montant de \$3,575,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'assurance-maladie et l'aide à la santé—dépenses de fonctionnement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 20, au montant de \$51,538,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour les services médicaux—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 25, au montant de \$25,883,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour la protection de la santé—dépenses de fonctionnement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 35, au montant de \$18,973,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour la sécurité de revenu et l'assistance sociale—dépenses de fonctionnement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 45, au montant de \$1,149,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour la santé et le sport amateur—dépenses de fonctionnement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 50, au montant de \$540,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Conseil des recherches médicales—dépenses de fonctionnement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1, au montant de \$95,210,000 du ministère du Revenu national, pour les douanes et accise—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 5, au montant de \$121,110,000 du ministère du Revenu national, pour l'impôt, dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

M. Drury, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que le crédit 1, au montant de \$3,923,470 du Parlement, pour le Sénat—dépenses du programme, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant: